

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 30 JUIN 2017**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme LAFOURCADE, M. TERRASSE, Mmes DOMBLIDES, LEYGUES, M. MELIANDE Adjoint, Mmes LACLAU-PECHINE, SEBBAH, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, SEHI, MM. PIOVESANA, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN, DARRIEUX, Mme DESTOUESSE.

**EXCUSES** : MM. GAUDET (pouvoir à M. le Maire), Mmes PRADA (pouvoir à M. LALANNE), MUSEL (pouvoir à Mme LAFOURCADE), MM. CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), LAFARGUE (pouvoir à M. PEYRE-POUTOU), LARRIVIERE (pouvoir à M. SIDOLI), Mme BROIGNIEZ (pouvoir à Mme LEYGUES), MM. GROUSSET (pouvoir à M. PIOVESANA), HANON (pouvoir à M. CAUHAPE), Mme MARQUEHOSSE (pouvoir à M. DARRIEUX), Mme GAUDINO (pouvoir à Mme DOMBLIDES), M. LAPORTE-DAUBE (pouvoir à Mme SEBBAH).

**ABSENTE** : Mme VOSSION.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DOMBLIDES.

---

**17- 62 – ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2017-06-09-003 du 9 Juin 2017 et l'arrêté modificatif n°64-2017-06-15-003 du 15 juin 2017, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs et le décret n°2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs impose que le Conseil Municipal se réunisse le 30 juin afin d'élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales, cette date étant impérative. Les grands électeurs sont quant à eux appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017,

Vu l'article L. 289 précisant que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Monsieur le Maire installe le bureau électoral qu'il préside. Il se compose de Madame Laclau-Péchine Jacqueline, Madame Destouesse Marie-Dominique, Monsieur Piovesana Guy et Monsieur Séhi Mathias.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du dépôt de 4 listes : Liste Darrigrand, liste Hanon, liste Cazenave et liste Larrivière.

Il rappelle que dans le cadre de la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C aucune disposition ne prévoit de contrôle des déclarations de candidature par le maire ou les membres du bureau électoral.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, appelle au vote les Conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

Résultats du vote : 32 votants

Blancs et nuls = 0

Liste Darrigrand : 15 voix

Liste Hanon : 6 voix

Liste Cazenave : 2 voix

Liste Larrivière : 9 voix

Les conseillers municipaux suivants sont élus en tant que délégués :

Liste Darrigrand : Yves Darrigrand, Claire-Lise Lafourcade, Philippe Gaudet, Pierrette Domblides, Jean-Marc Terrasse, Catherine Leygues, Fabien Cleuet, Brigitte Sebbah, Gninglou Mathias Sehi, Marie-Luce Musel, Paul Laporte-Daube, Céline Broigniez,

Liste Cazenave : Bernard Cazenave, Sabine Lauga,

Liste Hanon : Emmanuel Hanon

Liste Larrivière : Fabien Larrivière, Bernadette Prada, Dominique Lalanne, Jacqueline Laclau-Péchine,

Les personnes suivantes sont élues en tant que suppléants :

Liste Darrigrand : Gérard Porterie, Monique Claverie, Rodolphe Ruess, Christine Tourne, Pierre Feillens

Liste Hanon : Marc Cauhapé

Liste Larrivière : Patrick Peyre-Poutou, Anne-Marie Brillanceau

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 30 Juin 2017  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affichée en Mairie le**